

Avis

.....

L'Alsace,
terre du livre

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique et Social Régional,

Vu la décision d'autosaisine du Bureau du Conseil Economique et Social d'Alsace en date du 10 février 2003

Vu le projet d'avis transmis par la Commission Identité Régionale et Cultures du CESA le 16 avril 2004

Vu la décision du Bureau du CESA en date du 29 avril 2004

Jean-Pierre KINTZ, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique et social d'Alsace a voté le présent avis par

66 pour

0 contre

3 abstentions

Sommaire

Introduction	5
1 Les objectifs d'une politique régionale du livre et de la lecture	6
1.1 Développer la lecture auprès du plus grand nombre.....	6
1.2 Faire de l'Alsace une terre de richesses littéraires	6
1.3 Consolider et valoriser la filière livre	6
2 La synergie de tous les acteurs publics et privés	7
2.1 Un outil spécifique sur le modèle des CRL.....	7
2.2 Les éléments en faveur d'un pôle de coordination	7
2.3 Les conditions de création	8
3 La mise en œuvre d'actions prioritaires.....	8
3.1 Développer un vivier de lecteurs et faciliter l'accès au livre	8
3.2 Valoriser et enrichir les fonds patrimoniaux des bibliothèques.....	8
3.3 Réactiver la création et aider la diffusion.....	9
3.4 Resserrer le lien entre les filières de formation et les entreprises.....	9
Conclusion.....	11
Remerciements.....	12
Contact.....	12
Annexes	13

Introduction

La lecture et l'écriture occupent toujours une place prédominante dans notre société, malgré l'omniprésence des médias audiovisuels. Outils de communication et d'expression culturelle de tous les jours dans notre société, notamment à l'école, dans l'entreprise, dans la presse ou sur internet, elles constituent des points d'ancrage de la culture, de la citoyenneté et de l'insertion sociale et professionnelle. Dans ce contexte, le livre représente un bien culturel particulièrement essentiel pour l'homme et la société. Il est un vecteur irremplaçable des valeurs humanistes.

Les politiques publiques ne l'ignorent pas. Au cours de ces dernières années, des bibliothèques-médiathèques se sont multipliées sur le territoire alsacien drainant un nombre croissant d'utilisateurs autant attirés par le livre que par d'autres produits culturels (CD rom, DVD,...). D'autres projets d'envergure sont en cours actuellement. De nouvelles politiques de lecture publique sont lancées et proposent une offre de lecture de plus grande qualité et de plus grande diversité.

Si les études révèlent que la lecture arrive encore en tête des activités culturelles des Français (58 %), il n'échappe à personne, toutefois, que le nombre global de lecteurs baisse, que des franges entières de la population n'ont pas accès au monde de la lecture ou s'en détournent. De surcroît, plus de 10 % des personnes sont en situation d'illettrisme¹, ne maîtrisant ni la lecture ni l'écriture.

Par ailleurs, la filière "livre" en Alsace reste fragilisée par un contexte difficile. Difficultés liées au contexte national et international caractérisé par une forte concentration des maisons d'éditions. Difficultés spécifiques aux différents maillons de la chaîne: les écrivains et illustrateurs peinent à trouver la confiance d'éditeurs régionaux; les éditeurs ont du mal à sortir de l'univers des alsatiques, à diffuser et à promouvoir leurs productions au sein même de la région et surtout au-delà des frontières régionales; le réseau des librairies traditionnelles indépendantes se bat pour trouver des parades à la forte concurrence des grandes surfaces spécialisées et non spécialisées; la majorité des imprimeurs réalise des imprimés commerciaux et reste à l'écart du marché du livre. Force est de reconnaître que l'Alsace n'est plus la terre privilégiée du livre qu'elle a été au temps de Gutenberg et de l'Humanisme.

Le livre étant à la fois un vecteur de connaissance et de culture et un bien marchand, le travail engagé par le CESA s'est situé dans une perspective à la fois culturelle, sociale et économique. Il a été réalisé dans la continuité de l'avis du CESA sur la lutte contre l'illettrisme qui souligne l'importance de la maîtrise de la lecture et de l'écriture dans la réussite scolaire et l'intégration sociale des jeunes et des moins jeunes.

Le CESA s'est attaché à dresser un panorama des métiers du livre et des lieux de lecture. En raison de son champ élargi, cet état des lieux a fait l'objet d'une présentation développée en annexes. Il met en évidence qu'il existe en Alsace, dans le domaine du livre, un riche potentiel: richesse d'un savoir et d'un savoir-faire -comme en témoignent notamment les formations d'excellence- et volonté de défendre le livre, l'écrit et la lecture. A ce jour, cependant, cette richesse, éparpillée, semble peu valorisée. La filière livre reste une longue chaîne de métiers cloisonnés qui conduit à des immobilismes néfastes. Bien que défendant une même cause - la promotion du livre et de la lecture dans notre région- les acteurs de la filière pâtissent de leur isolement et du manque de coopération.

Dans cet environnement, quel rôle les pouvoirs publics peuvent-ils et doivent-ils jouer ? Plus particulièrement, la Région peut-elle prendre de nouvelles initiatives dans le cadre de ses compétences ? Le CESA a cherché à répondre à ces questions.

¹ Avis du CESA Vaincre l'illettrisme en Alsace: un défi à relever voté le 14 novembre 2003

1 Les objectifs d'une politique régionale du livre et de la lecture

Parce qu'elle concerne le monde de l'enseignement, de la culture et de l'entreprise, la problématique du livre et de la lecture ne relève pas uniquement d'une politique culturelle, mais aussi de politiques économique et de formation. C'est pourquoi, le CESA estime que toute initiative régionale doit être transversale et intégrer les politiques de l'ensemble des acteurs publics dans ces différents champs de compétence.

Dans cet esprit, le CESA considère qu'une politique régionale du livre et de la lecture pourrait se définir en fixant trois objectifs directement dirigés vers la formation, la culture et l'économie.

1.1 Développer la lecture auprès du plus grand nombre

Un livre n'existe que s'il est lu et mieux, s'il est aimé. Aussi, une politique du livre devrait avoir pour ambition d'augmenter le nombre de lecteurs. Pour ce faire, il convient de donner le goût du livre dès le plus jeune âge et d'empêcher des catégories d'âge ou sociales de s'éloigner de la lecture à un moment de leur vie. Il s'agit en outre de ne pas laisser des groupes de personnes touchées par le handicap, telles les non voyants, à l'écart des offres de lecture.

Développer la lecture auprès du plus grand nombre en Alsace pourrait ainsi se traduire pour l'ensemble de la population par une formule en forme de défi : **"un habitant = un livre lu"**.

La lecture étant un véritable complément au travail scolaire, toute action en faveur du livre et de la lecture génère des effets bénéfiques. Cette politique régionale du livre doit ainsi viser à l'élévation du niveau général de formation des personnes qui reste plus faible² que dans les autres régions.

1.2 Faire de l'Alsace une terre de richesses littéraires

La richesse culturelle d'une région dans le domaine du livre passe à la fois par la capacité à créer des œuvres littéraires et graphiques dans tous les domaines, et par la valeur de ses fonds patrimoniaux. Une politique régionale du livre devra donc chercher à stimuler la création et l'édition d'ouvrages dans une perspective non seulement régionale mais aussi nationale et européenne. Elle devra par ailleurs renforcer et améliorer les actions de conservation et d'acquisition des fonds patrimoniaux des bibliothèques de la région³.

1.3 Consolider et valoriser la filière livre

Un des atouts de l'Alsace est d'avoir préservé l'ensemble de la filière livre. De l'auteur au libraire en passant par l'illustrateur, l'éditeur, l'imprimeur, quasiment tous les maillons de la chaîne demeurent présents et actifs dans la région. Ces acteurs travaillent toutefois dans un contexte économique de l'édition fragilisé.

Si l'on reconnaît que le livre est un bien culturel autant qu'un objet marchand et que les professionnels jouent un véritable rôle culturel, il paraît nécessaire d'apporter un soutien aux maillons fragilisés de la filière. Une politique régionale du livre pourrait, par des aides diverses à définir, et surtout par un travail en réseau, contribuer à anticiper et à éviter un déclin de la filière. Elle pourrait offrir de nouvelles opportunités - la filière du beau livre ou du livre de jeunesse par exemple - pour le maintien et/ou la création d'emplois.

² Les taux de présentation des élèves alsaciens aux examens avant le baccalauréat (CAP, BEP) sont inférieurs à ceux des autres régions françaises. L'Alsace est la région qui présente la plus faible part d'une génération accédant au baccalauréat (général, technologique ou professionnel). Moins des 2/3 des jeunes alsaciens de 20 ans sont en formation initiale, contre les 3/4 dans l'ensemble de la France. Par ailleurs, plus de 60 % des actifs alsaciens ont seulement un niveau V de formation.

³ Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Bibliothèques municipales des grandes villes, Bibliothèque Humaniste de Sélestat, etc.

2 La synergie de tous les acteurs publics et privés

De même que l'Etat, la Région, les Départements, les collectivités locales soutiennent de nombreuses actions pour favoriser le livre et la lecture, les professionnels du livre mènent également des opérations dans ce sens (rencontres d'écrivains dans les librairies, bulletin d'information, etc.). Cependant, l'insuffisance sinon l'absence de concertation et de collaboration entre ces acteurs de la chaîne du livre, le manque de vision transversale, la dispersion des politiques publiques nuisent à la résolution d'un certain nombre de problèmes liés à la création, la diffusion ou la promotion. Le CESA souligne donc la nécessité de former un front uni de tous les acteurs publics et privés de la région. Il souhaite que les collectivités publiques travaillent ensemble et élaborent, en collaboration avec les représentants des métiers du livre, cette politique régionale du livre et de la lecture.

2.1 Un outil spécifique sur le modèle des CRL

Fédérer toutes les forces vives de la région concernées par le livre et la lecture est une tâche ambitieuse et complexe, bien que la faible superficie de l'Alsace puisse être, dans ce cas, un atout. C'est pourquoi, le CESA propose de confier l'animation de cette politique régionale du livre et de la lecture à un pôle de coordination sur le modèle des *Centres régionaux du livre (CRL)*.

2.2 Les éléments en faveur d'un pôle de coordination

Le CESA relève que *Cordial*, association de coopération entre bibliothèques, créée en 1987, a été jusqu'à ce jour la seule instance coordinatrice dans le domaine du livre dans notre région. Celle-ci a mené des opérations ponctuelles très intéressantes mais dépourvue de moyens financiers depuis plusieurs années, elle est actuellement inopérante.

En France, un grand nombre de conseils régionaux, avec l'aide financière de l'Etat, ont déjà mis en place des CRL⁴. Ils ont réussi, pour un certain nombre, à avoir un impact sur la vie culturelle, intellectuelle et sociale de leur région. A la lumière de l'expérience de ces autres CRL, le CESA constate qu'une telle structure est force de propositions pour définir un plan d'actions en tenant compte des orientations émises par les institutionnels, des demandes spécifiques des professionnels du livre, et des réseaux existants sur le territoire.

Une telle structure ne se substitue ni aux professionnels, ni aux associations promouvant le livre, mais se met à leur disposition pour les informer et les aider à mettre en œuvre leurs projets, comme le fait *l'Agence culturelle d'Alsace (ACA)* dans le domaine des arts de la scène, de l'audiovisuel, du cinéma et des arts plastiques contemporain. Un CRL a vocation à jouer un rôle d'animateur et de coordinateur et à initier et faciliter le dialogue entre les professionnels du livre, les producteurs associatifs, les collectivités territoriales, l'Etat et les usagers.

Le CESA relève par ailleurs qu'une majorité des professionnels de la région se déclare favorable à la création d'un CRL en Alsace et ce, depuis de nombreuses années.

⁴ Quelques régions seulement ne possèdent pas encore de Centre régional du livre ou d'agence régionale pour le livre: l'Alsace, la Corse, l'Île-de-France, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, les territoires d'Outre-mer.

2.3 Les conditions de création

Au préalable, pour s'assurer l'adhésion du plus grand nombre et évaluer avec justesse les missions, le mode de fonctionnement et les moyens à mettre en œuvre d'un pôle de coordination, le CESA propose la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'un document programme (type schéma régional). L'élaboration de ce document cadre permettrait d'associer à la réflexion l'ensemble des acteurs (publics et privés) pour identifier l'existant et les besoins et définir des objectifs, une stratégie, un plan d'actions et un cadre financier ainsi qu'un outil d'évaluation. Cette étude serait l'occasion de réfléchir aux possibilités d'y intégrer une dimension transfrontalière ou européenne. Elle pourra envisager l'intégration de ce pôle à une structure déjà existante comme *l'Agence culturelle d'Alsace*.

Pour assurer sa pérennité, la nouvelle structure devrait faire l'objet d'une contractualisation entre l'Etat, le Conseil régional et les deux Conseils généraux.

3 La mise en œuvre d'actions prioritaires

En partenariat avec tous les acteurs publics et les représentants de l'ensemble des métiers du livre et autour d'un pôle de coordination, le CESA juge prioritaire un certain nombre d'actions.

3.1 Développer un vivier de lecteurs et faciliter l'accès au livre

Le travail des enseignants et des CDI⁵ en faveur du livre étant réel, le CESA propose de généraliser et de développer les partenariats avec le monde de l'enseignement (de la maternelle à l'université). Il estime nécessaire, entre autres, d'étendre les plans de lecture⁶ à tous les établissements scolaires de la région.

Convaincu qu'il conviendrait de faciliter l'accès des bibliothèques-médiathèques au plus grand nombre, le CESA souhaite une meilleure diffusion de l'information sur le prix modique d'une inscription en bibliothèque. D'autre part, il se prononce en faveur de l'instauration d'une carte régionale d'usager des bibliothèques (cf. le pass'musée⁷) ainsi que d'une meilleure adaptation des heures et jours d'ouverture en fonction des besoins des usagers.

Afin d'apporter le livre là où il est souvent absent, à des publics particuliers ou exclus, le CESA se prononce en faveur d'actions spécifiques -souvent initiées par le milieu associatif- pour les mal voyants, dans les hôpitaux, les centres d'accueil pour handicapés, les maisons de retraites, les centres socio-éducatifs, les structures de loisirs, les quartiers urbains difficiles, les prisons, etc.

3.2 Valoriser et enrichir les fonds patrimoniaux des bibliothèques

Compte tenu des richesses patrimoniales de la BNUS, le CESA insiste pour que le projet d'établissement (2004-2008) validé en décembre 2003, puisse être réellement mis en œuvre, en soutenant tout particulièrement le projet de bibliothèque européenne.

⁵ Centre de documentation et d'information dans les collèges et les lycées.

⁶ Des communes comme Mulhouse ont mis en place des plans lecture avec les enseignants des écoles primaires pour sensibiliser les jeunes au livre et à la lecture: travail autour du conte et de l'illustration, rencontre avec des écrivains, ateliers de lecture/écriture etc.

⁷ Carte qui offre un accès à plus de 150 musées de la région du Rhin supérieur en Alsace, en Suisse et en Allemagne, mise en place en 1999 par la Conférence du Rhin supérieur.

A l'instar du FRAM - *le Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées* - le CESA demande la création d'un *Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques* (FRAB) afin de coordonner et de centraliser l'acquisition d'ouvrages rares et précieux des bibliothèques de conservation de l'ensemble de la région.

3.3 Réactiver la création et aider la diffusion

Dans le but de diversifier au maximum la production littéraire et éditoriale et de permettre une diffusion au-delà des frontières régionales, le CESA insiste pour que les aides régionales ne visent pas uniquement les alsatiques. Dans la chaîne du livre, l'éditeur est celui qui prend la plus grande part de risque financier. Aussi, le CESA souhaite que l'on étudie le meilleur moyen de le soutenir pour l'encourager à révéler de nouveaux talents. De manière plus globale, il demande de redéfinir les critères et les conditions d'attribution des subventions par les différentes collectivités. Il encourage la signature de conventions.

Le CESA mise sur une plus grande coopération et une meilleure organisation entre les professionnels pour lever, du moins en partie, les obstacles liés à la diffusion et la distribution des ouvrages, étape décisive dans la vie d'un livre.

Pour faire face aux importantes difficultés de diffusion et de promotion, le CESA estime impératif de mettre en place des outils (catalogue, site internet, vitrine de la Maison d'Alsace, points presse réguliers, etc.) permettant de faire connaître mais aussi de commercialiser l'ensemble des productions régionales à l'intérieur et à l'extérieur de l'Alsace.

Dans cette même perspective, il lui semble nécessaire de soutenir les animations - actuelles et à venir- autour du livre et de susciter de nouveaux évènements.

Le CESA relève que la nouvelle loi sur le plafonnement des rabais⁸ accordés aux collectivités dans le cadre des marchés publics peut profiter aux librairies traditionnelles le plus souvent concurrencées par les grandes centrales d'achat. Le CESA préconise un code de bon usage entre les collectivités et les librairies. Il entend sensibiliser les élus au rôle important joué par les librairies traditionnelles et les distributeurs locaux, le gros distributeur n'offrant pas forcément l'ensemble des services.

Pour maintenir les points de vente de proximité dans les petites villes ou dans les zones rurales, le CESA suggère des aides spécifiques.

3.4 Resserrer le lien entre les filières de formation et les entreprises

L'Alsace a la chance d'être dotée de plusieurs lieux de formation performants et de renommée dans le domaine de l'illustration, de l'imprimerie et des métiers de l'édition et de la librairie⁹. S'il existe quelques passerelles entre ces écoles et les entreprises, elles sont encore insuffisantes. Le CESA demande que des partenariats solides et permanents s'établissent entre les professionnels et ces établissements de formation.

⁸ Loi du 18 juin 2003, les rabais dont bénéficient les collectivités sont actuellement limités à 12% (au lieu de 25 à 30%). Ils le seront à 9% à partir du 1^{er} août 2004.

⁹ *Ecole supérieure d'art décoratifs de Strasbourg, lycée des métiers des industries graphiques Gutenberg à Illkirch-Graffenstaden, Université Haute Alsace à Mulhouse.*

Conclusion

Au vu des enjeux culturels, sociaux et économiques que représentent le livre et la lecture en Alsace, le CESA affiche sa profonde conviction qu'il faut lancer, sans plus tarder, une politique régionale globale et cohérente qui refasse de l'Alsace une terre d'excellence du livre. Dans cet esprit, la création d'un prix littéraire européen en partenariat avec le Conseil de l'Europe, contribuerait au rayonnement intellectuel et culturel de l'Alsace. Sa portée internationale pourrait être renforcée par la traduction de l'ouvrage dans les différentes langues européennes.

Développer la lecture auprès du plus grand nombre, faciliter la création littéraire et graphique et sa diffusion y compris au-delà de la région, consolider l'économie du livre, assurer la bonne conservation de la richesse des fonds et jeter des passerelles vers les pays européens, telle pourrait être l'ambition des décideurs régionaux

Au terme de sa réflexion, le CESA considère qu'une politique du livre et de la lecture devrait s'inscrire de manière transversale dans le cadre de plusieurs politiques publiques (formation, économie et culture). Il est persuadé qu'un véritable partenariat avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent déjà en faveur du livre et de la lecture, constitue la clé de voûte de la réussite d'un tel projet.

S'inspirant de l'expérience positive d'autres régions de France, le CESA soutient l'idée de la création d'un pôle de coordination sur le modèle des *Centres régionaux du livre*, qui pourrait être éventuellement intégré à une structure déjà existante telles que l'*Agence culturelle d'Alsace*.

A l'instar de ce qu'il a déjà entrepris dans d'autres domaines culturels, le Conseil régional d'Alsace pourrait être l'initiateur de cette nouvelle politique du livre et de la lecture.

Remerciements

Le Conseil économique et social d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux. Par ordre alphabétique :

Frédéric ADLER, responsable du rayon librairie de la FNAC de Colmar
Agathe BISCHOFF-MORALES, conservateur à la Bibliothèque municipale de Strasbourg
Michel BIZET, responsable de la librairie Bizet à Mulhouse
Francis BERNABÉ, responsable de la librairie *Quai des Brumes* à Strasbourg
Lucien BRAUN, directeur des éditions *Presses universitaires*
Jacques DREYFUSS, président de la commission culture du Conseil régional d'Alsace (2002-2004)
Bernard FALGA, administrateur de la BNUS
Bernard GRANDJEAN, chargé de mission à la culture à la Ville de Strasbourg
Robert GROSSMANN, président de la Communauté urbaine de Strasbourg
Francis GUETH, directeur de la Bibliothèque de la Ville de Colmar
Francis GUTHLEBEN, écrivain, journaliste
Daniel HECHINGER, directeur de la culture et des sports au Conseil régional d'Alsace
Françoise HELLUY, présidente de l'Association des éditeurs d'Alsace
André HINCKER, directeur de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin
Gil JOUANARD, directeur littéraire du Centre régional du livre du Languedoc-Roussillon
Claude LAPOINTE, illustrateur, enseignant à l'Ecole supérieure des arts décoratifs à Strasbourg
Francis LORENTZ, chef du service du patrimoine et de la conservation au Conseil général du Haut-Rhin
Philippe LUTZ, directeur de la Médiathèque intercommunale de Sélestat
Anne Marie MARTIN, responsable de la librairie *Hartmann* à Colmar
Antoine PAOLI, directeur de l'imprimerie ISTR
Suzanne ROUSSELOT, directrice de la Médiathèque départementale du Haut-Rhin
Marie Jeanne POISSON, directrice de la Bibliothèque municipale de Strasbourg
Gilles POLIZZI, directeur du département des lettres, FLSH, Université Haute Alsace Bernard
Bernard REUMAUX, directeur des éditions *La Nuée Bleue*
Chantal ROBILLARD, conseillère pour le livre et la lecture à la DRAC Alsace
Christiane ROEDERER, écrivain; présidente honoraire de la Société des écrivains d'Alsace, de Lorraine et du Territoire de Belfort
Françoise SABATIER, consultante pour la Fédération régionale des métiers d'art
Danielle TAESCH, directrice de la Bibliothèque municipale de Mulhouse, présidente de *Cordial*
Alphonse TROESTLER, responsable du pôle patrimoine culturel au Conseil régional d'Alsace
Xavier TRUTI, directeur des éditions *Desmaret* à Strasbourg
Frédéric VERSOLATO, directeur de la FNAC de Colmar
Olivier WENDLING, stagiaire au CESA

Contact

Brigitte d'ARANDA, chargée d'études auprès de la commission *Identités régionales et culture* du CESA - brigitte.daranda@region-alsace.fr.

Annexes

.....

Annexe 1

La situation du livre en France

L'analyse de la situation du livre en Alsace s'inscrit dans le contexte général de l'édition en France. La forte concentration des maisons d'éditions à Paris (plus de 70 %), le poids de la capitale sur la création littéraire française -un exemple unique dans le monde de l'écriture- ne sont pas sans conséquences sur l'activité de l'édition régionale.

Un marché qui se porte bien, mais...

Le marché du livre se porte plutôt bien. En 2001, on a assisté à une hausse de 13 % de nouveautés et de nouvelles éditions (29 000 nouveaux titres et nouvelles éditions en moyenne chaque année). Sur le marché du détail, les ventes de ces dernières années enregistrent toutefois un certain frein (progression de 5,5 % en 2000, 3 % en 2001 et 2,5% en 2002 avec une légère stagnation en 2003). L'année 2004 s'annonce comme une année de mouvements et de recomposition.

Il apparaît que le marché du livre est prestigieux sur le plan social mais qu'il n'a qu'une ampleur relative sur le plan économique. Si le marché de l'édition en 2002 représentait 5 milliards € et la part du chiffre d'affaires des éditeurs 3 milliards €, à titre de comparaison, le chiffre d'affaires d'un grand groupe français de la grande distribution s'élevait à 14 milliards €.

La prudence dans les chiffres est de mise. Les moyennes trahissent la réalité. Il existe en effet une grande disparité entre les petites et les grandes maisons d'éditions. 6 à 7 000 éditeurs ont un titre inscrit au catalogue, mais en réalité 300 à 320 ont une activité significative. 14 éditeurs dépassent 100 salariés et un chiffre d'affaires moyen de 15 millions d'euros. 200 éditeurs ont moins de 10 salariés, avec un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros.

La vitalité du secteur ne doit pas dissimuler la fragilité de la chaîne du livre constituée des auteurs, éditeurs, imprimeurs, diffuseurs, distributeurs et libraires. Parmi ces divers acteurs, les éditeurs tiennent un rôle clé. Il leur appartient de découvrir les talents de demain et de porter à la connaissance du public des œuvres qui peuvent être exigeantes, tout en maîtrisant les contraintes commerciales.

Notons encore que l'imprimerie est un secteur où la compétition est très forte et où les évolutions techniques représentent des dépenses d'investissement élevées.

La concentration croissante du secteur

Depuis 30 ans, l'édition française connaît un important mouvement de concentration. Le récent rachat *du Seuil* par les Editions *La Martinière* a fait apparaître un troisième groupe d'édition français. Cette naissance survient après la bataille entre le numéro deux *Hachette* (groupe Lagardère) et le numéro un, *Editis* (ancien Vivendi Universal Publishing). Trois groupes d'édition français contrôlent aujourd'hui 80 % du marché français.

La concentration du monde de l'édition, tant au niveau national qu'international, va sans doute s'accroître. Cette tendance a pour conséquence de transformer le livre en produit industriel, fabriqué à la demande, au détriment probablement de la création littéraire et artistique. Sont favorisés les livres publiés par des grandes maisons d'édition bénéficiant d'un soutien médiatique massif et d'une distribution efficace.

La concurrence des grandes surfaces

La place des chaînes et des grandes surfaces dans la commercialisation des livres s'est considérablement accrue. Aujourd'hui les grandes surfaces non spécialisées vendent autant de livres que les librairies traditionnelles, dont les ventes sont passées de 38 % en 1995 à 18 % en 2001. Mais le haut du pavé revient aux ventes par correspondance (21 % des ventes) et aux grandes surfaces spécialisées (FNAC) avec 20 % des ventes.

Le prix unique (loi Lang 1981) a favorisé la concurrence non plus sur le terrain économique mais sur la qualité du service rendu. Il a permis aux plus actives des librairies de se restructurer, de s'adapter à une gestion plus rationnelle, mais n'a empêché ni le recul de la librairie traditionnelle de proximité, ni la concentration des maisons d'édition.

Si le prix du livre est considéré comme élevé et peu accessible aux bourses des familles modestes, il peut paradoxalement paraître faible compte tenu du nombre de personnes (auteurs, éditeur, imprimeur, diffuseur, libraire, etc.) qui travaillent pour le produire et le vendre. 10 000 personnes vivent en France de cette activité de l'édition. On comprend aussi que le succès du livre de poche (à prix réduit) ne fait que croître. En 2000, il représentait 23 % des titres produits.

Davantage de titres, moins d'exemplaires

La baisse du coût de fabrication du livre pousse les éditeurs à publier de plus en plus de titres qui restent de moins en moins longtemps en vente. De 1999 à 2000, le nombre d'exemplaires vendus en France a progressé de 6% tandis que le nombre d'exemplaires par tirage baissait de 1,3 %. Le tirage moyen d'un livre est actuellement de 8000 exemplaires. Il était de 12 000 il y a quelques années.

Le hit parade des meilleures ventes

Les produits qui ont le plus de succès, outre les best-sellers, sont les bandes dessinées, les livres pour la jeunesse (le livre pour enfants ne cesse de se développer), et ceux appelés "ouvrages de consommation courante" comme les livres pratiques, les guides, dictionnaires, encyclopédies et les romans type Harlequin, suivis par les œuvres de la littérature. Les beaux livres sont relégués en fin de classement. On constate par ailleurs que les prix littéraires ne constituent plus un facteur de promotion de ventes. Autre effet de mode de l'édition: tout est prétexte à livre, notamment les feuillets télévisés, les films, les faits divers, les événements sportifs, culturels ou politiques.

Annexe 2

La chaîne du livre en Alsace

L'absence d'informations et de statistiques régionales sur le monde du livre rend difficile tout état des lieux. Les travaux du CESA mettent ainsi en évidence le manque de structure ou d'instance - privée ou publique- qui rassemble toutes les données professionnelles de la filière du livre. Les principales informations précises obtenues sont issues d'une enquête interne menée auprès des éditeurs et des libraires et autres lieux de commerce du livre par les services du CESA dans le cadre de cette étude¹⁰. D'autres informations ont été collectées par la DRAC, des organisations professionnelles ou des associations.

Les auteurs - écrivains

En l'absence de recensement officiel, les chiffres ne peuvent être que des estimations. Ils sont à considérer avec d'autant plus de prudence que la notion d'écrivain est parfois contestable. N'est pas forcément écrivain celui ou celle qui signe un livre. En s'appuyant sur les données recueillies par le Salon du livre de Colmar en novembre 2003, il y aurait près de **250 auteurs-écrivains** en Alsace dont une partie adhère à *la Société des Ecrivains d'Alsace, de Lorraine et du Territoire de Belfort*¹¹ et à *L'Académie d'Alsace* qui regroupe également des poètes et écrivains de la région.

La grande majorité de ces auteurs ne sont pas des professionnels vivant de leur plume. Leur travail d'écriture est le plus souvent complémentaire d'une autre activité ou tout à fait annexe. Leur difficulté est de gagner la confiance d'un éditeur local, ce qui les amène pour les uns à publier à compte d'auteur ou pour les autres à se tourner vers des éditeurs parisiens. Ils pâtissent également d'une presse parisienne, que certains considèrent comme "*partisane*", qui ne reconnaît que les écrivains édités à Paris.

Les auteurs subissent en outre le phénomène de la courte vie (trois mois) d'un livre en librairie. Or, paradoxalement, un livre a besoin de temps pour trouver son lectorat.

Le revenu tiré de la vente du livre est plutôt faible, il représente entre 5 et 10 % du prix de vente du livre. Désormais, les auteurs vont bénéficier de la nouvelle loi du juin 2003¹² qui, conformément à la directive européenne de novembre 1992, accorde le versement de droits d'auteur pour chaque titre de livre acheté par une bibliothèque. Quand on sait qu'en France, les livres sont plus prêtés qu'achetés, on comprend que cette nouvelle rétribution, même forfaitaire et modique, soit bien accueillie.

Les illustrateurs

On estime que **150 illustrateurs** environ vivent en Alsace. Ce nombre est très important et s'explique par le fait qu'il existe depuis plusieurs dizaines d'années à Strasbourg l'atelier d'illustration de l'Ecole supérieure des arts décoratifs. La renommée internationale de l'école, la qualité de la formation, reconnue par l'ensemble de la profession de l'édition, ouvrent à ces illustrateurs des portes sur l'ensemble de la France et sur l'étranger. Ils sont d'ailleurs davantage sollicités par des maisons d'édition parisiennes ou européennes que par des éditeurs locaux, et ce, pour des ouvrages de jeunesse essentiellement. Toutefois, de nouveaux marchés s'offrent à eux grâce aux sites internet, les jeux vidéo, les jeux interactifs, les multimédias qui "mangent de l'image".

Leurs revenus sont faibles d'autant que la part accordée habituellement aux auteurs est partagée entre l'auteur de texte et l'illustrateur. Les illustrateurs souffrent par ailleurs du manque de reconnaissance dans le monde du livre qui a tendance à déconsidérer le travail d'illustration.

¹⁰ Enquête quantitative menée de juin à septembre 2003 auprès des éditeurs, des libraires, des grandes surfaces spécialisées et des maisons de la presse d'Alsace, disponible auprès des services du CESA.

¹¹ Association européenne fondée en 1927 qui "veut participer, dans ses trois expressions linguistiques à la vie intellectuelle de notre province, dans un esprit d'ouverture tout en respectant son âme et son histoire."

¹² Loi sur le droit de prêt. La rémunération est répartie à égalité entre écrivains et éditeurs. Il est également prévu une caisse de retraite complémentaire pour les auteurs (écrivains et traducteurs) vivant essentiellement de leur plume.

Les correcteurs / traducteurs

Mêmes si les correcteurs -souvent des enseignants de lycée ou d'université- sont difficilement identifiables, ils sont probablement peu nombreux parce que les éditeurs locaux, notamment les petites structures - pour des raisons de coût- assurent eux-mêmes les corrections ou les imposent à l'auteur lui-même. Quant aux traducteurs, leur nombre est aussi très limité, les éditeurs locaux effectuent en effet peu de traductions de livres.

Les éditeurs

On compte **une trentaine de maisons d'éditions** régionales en majorité implantées dans le Bas-Rhin et notamment à Strasbourg, constituées en SA ou SARL ayant un statut d'indépendant et ayant plus de 10 ans d'existence. Six maisons d'édition sont constituées en association. Elles sont pour la plupart de petite taille, avec un ou pas de salariés, et un chiffre d'affaires peu élevé. L'Alsace ne compte pas de grand éditeur de peinture nationale. Deux maisons d'édition¹³ appartiennent à un groupe. La production éditoriale est relativement faible: quelques 500 ouvrages tirés en moyenne à 1500 exemplaires (le tirage moyen sur l'ensemble de la France est de 8 300 et 11 700 pour les romans) sont publiés par an. Mais seuls six éditeurs publient plus de 20 livres par an. Deux maisons d'édition¹⁴ -indépendantes publient plus de 100 livres annuellement.

Une vingtaine de ces éditeurs sont regroupés au sein de *l'Association des éditeurs en Alsace*.

Les alsatiques¹⁵ - dont la définition varie selon les professionnels- constituent le fond de commerce de la majorité des éditeurs régionaux.

La principale difficulté des éditeurs régionaux est de faire connaître leurs publications, d'assurer leur diffusion à l'intérieur de la région et plus encore à l'extérieur. Un livre édité en Alsace a peu de chance d'être pris en compte par la critique parisienne et donc peu de chance de trouver un lecteur hors de ses frontières originelles. Les éditeurs semblent "piégés" par une production importante d'alsatiques qui limite leur lectorat. Qui plus est, la presse régionale se fait peu l'écho de l'ensemble des productions éditoriales régionales. Les ventes d'un livre dépendent principalement des modalités et de la puissance de sa promotion. Le succès d'un livre est donc lié à l'influence de l'éditeur sur l'ensemble des acteurs qui participent à l'information des lecteurs. La faiblesse des fonds propres des entreprises d'édition constitue également un facteur de vulnérabilité majeur. Les éditeurs alsaciens se retrouvent dans un équilibre délicat entre des impératifs aussi contradictoires que la création et la rentabilité financière des entreprises.

Les imprimeurs

L'Alsace compte quelques **200 imprimeurs** employant quelques 3300 salariés. La moitié des entreprises ont moins de cinq salariés. Trois grandes entreprises¹⁶ représentent la moitié des salariés. Le chiffre d'affaires de la profession a chuté de 8 % de 1990 à 1996, a rebondi entre 1997 et 2000 mais décroît à nouveau depuis 2001 (-10 %). Les organisations professionnelles pronostiquent la disparition d'un tiers des entreprises d'imprimerie dans les prochaines années.

Peu d'éditeurs alsaciens font imprimer leurs livres en Alsace. Les imprimeurs d'Alsace se heurtent à la vive concurrence d'autres imprimeurs du Grand Est (Dijon, Bar-le-duc), spécialisés dans le grand roman et des imprimeurs espagnols et italiens spécialisés dans le beau livre en quadrichromie.

La seule ouverture possible dans le domaine du livre pour les imprimeurs régionaux serait toutefois le marché de l'édition du beau livre et des guides illustrant le patrimoine culturel et naturel.

Les imprimeurs alsaciens bénéficient également de la présence à Illkirch-Graffenstaden du lycée Gutenberg, qui forme aux métiers de l'imprimerie. La qualité de cet enseignement est reconnue par la profession.

¹³ *La Nuée Bleue et Coprur*

¹⁴ *SAEP d'Ingersheim et Le Signe*

¹⁵ *Un alsatique est un ouvrage dont le contenu, quelle que soit la discipline se rattache pour l'essentiel à l'espace alsacien (histoire, géographie, sociologie, ethnologie, patrimoine architectural etc.)*

¹⁶ *Istra, Burda et Québecor*

Les diffuseurs - distributeurs

Le diffuseur est le "VRP" de l'éditeur. Il s'occupe de la promotion des livres auprès des détaillants. En Alsace, ce service est assuré le plus souvent par les éditeurs eux-mêmes pour des raisons de coût et en lien avec une production réduite. Il n'existe **aucune structure** spécifique de diffusion et de distribution dans notre région, la plupart des diffuseurs ayant leur siège à Paris. Sachant qu'un livre mal diffusé et mal distribué ne trouvera pas son public, on mesure l'importance de cette étape de la vie du livre et le handicap des éditeurs régionaux.

Les librairies traditionnelles

Il existe **76 librairies traditionnelles** en Alsace se situant toutes dans un centre urbain. La grande majorité sont des entreprises constituées en SA ou SARL ayant un statut d'indépendant. Plus de la moitié a été créée il y a moins de 20 ans. Comme les maisons d'édition, ce sont de petites structures avec peu ou pas de salariés. La création de nouveaux magasins au cours de ces dernières années est une preuve du dynamisme de ce secteur.

Les librairies alsaciennes, dont le réseau strasbourgeois semble le plus dynamique¹⁷, connaissent toutefois des difficultés liées à plusieurs facteurs : la concurrence, malgré le prix unique du livre¹⁸, des grandes surfaces spécialisées et non spécialisées¹⁹; des locaux trop exigus pour absorber le nombre croissant de titres nouveaux; des moyens humains insuffisants pour assurer une qualité de service et satisfaire aux offres des marchés publics, une marge commerciale qui se réduit avec l'augmentation des charges fixes.

Les éditeurs se présentent en position de force par rapport aux libraires dans la mesure où ils ont le pouvoir de fixer le prix de vente de l'ouvrage et celui de décider de la marge laissée aux libraires. Les relations entre libraires et éditeurs sont donc souvent conflictuelles: les libraires se plaignent du système des envois d'office des éditeurs nationaux, système par lequel ceux-ci envoient d'office des livres non commandés avec possibilité de retourner les invendus ainsi qu'il est d'ailleurs d'usage pour tout livre présenté en librairie. Ils déplorent aussi l'augmentation constante du nombre de titres envoyés. Les éditeurs (notamment les petits) reprochent aux libraires le refus du dépôt de certains livres ou le peu de mise en valeur consentie, le manque d'emplacements réservés aux productions régionales.

Les craintes suscitées par la vente de livre sur Internet semblent s'être atténuées chez les libraires. Dans les zones rurales ou petites communes, la maison de la presse est souvent le seul point de vente de livres.

¹⁷ Strasbourg est la ville de France disposant du plus fort taux de m² de librairie par habitant. Les plus grands noms de la littérature contemporaine y sont accueillis régulièrement.

¹⁸ La loi du 10 août 1981 (loi Lang) a instauré le système du prix unique du livre. Le prix du livre est fixé par l'éditeur ou l'importateur et il est le même quel que soit le lieu de vente.

¹⁹ Quatre grandes surfaces spécialisées (FNAC, Virgin) et une quinzaine d'hypermarchés.

Annexe 3

Le lecteur et les lieux de lecture

➤ Les habitudes de lecture

Il convient de préciser d'emblée que seules des enquêtes nationales (INSEE et FNAC) permettent de connaître les pratiques de lecture des Français et plus particulièrement des jeunes de 15 à 18 ans. Sur le plan régional, aucune étude n'a été réalisée.

La lecture en tête des pratiques culturelles

Parmi les pratiques culturelles, la lecture du livre arrive en tête des activités avec 58% de pratiquants, devant le cinéma, les musées, le théâtre. Dans cette logique, les bibliothèques sont de plus en plus fréquentées. Même si la proportion de forts lecteurs décline, la lecture se généralise. Les plus grands lecteurs sont des femmes, habitants des zones urbaines.

Plus que l'aisance financière, c'est le diplôme parental qui joue fortement sur la pratique de la lecture. Le goût pour la lecture viendrait donc "naturellement" aux enfants vivant dans des familles bénéficiant d'un capital culturel élevé. Le fait d'avoir lu pendant l'enfance augmente fortement la probabilité de lire et d'aimer la lecture à l'âge adulte.

La lecture s'avère un facteur favorable dans la réussite scolaire. Les personnes qui ont réussi à l'école sont en général des familiers du livre.

La proportion de jeunes lecteurs, après avoir augmenté, est stable depuis plus d'un demi-siècle. Cette stabilité masque toutefois des tendances contraires : la proportion de jeunes lecteurs réguliers (qui lit au moins une fois tous les 15 jours) s'effrite, alors que la proportion des lecteurs occasionnels progresse. 42 % des personnes ne lisent pas ou ne savent plus ce qu'elles ont lu.

Les données de l'INSEE ne permettent pas de mettre en évidence une éventuelle concurrence du livre et du petit écran. D'autres études indiquent que contrairement à l'avis général, la télévision ne s'impose pas au détriment de la lecture : parmi les enfants qui en font un usage intensif, on trouve de gros lecteurs aussi bien que des réfractaires aux livres.

Les données nationales INSEE laissent apparaître une évolution plutôt négative dans le sens où la catégorie des faibles lecteurs a augmenté de 24 % à 34 %, et les forts lecteurs ont diminué passant de 22 % à 14 %. De 1973 à 1997, le nombre de non lecteurs a quant à lui légèrement diminué.

Dans les dépenses des ménages, le livre arrive en 7^{ème} position alors qu'il y a 20 ans, il était en 5^{ème} position. En 1980, il représentait 10 % des dépenses culturelles des ménages et aujourd'hui 8 % seulement.

L'influence de l'école sur la lecture des jeunes de 15 à 18 ans

Quel est le rapport des 15-18 ans à la littérature et à la lecture ? La lecture est-elle pour eux une contrainte ou un loisir ? La littérature fait-elle ou non partie de la vie des adolescents aujourd'hui ? Connaître les habitudes et les goûts en lecture des jeunes est essentielle pour adapter une politique de développement de la lecture. L'enquête Louis Harris-FNAC²⁰ auprès des 15-18 ans est à ce titre riche d'enseignements. Elle établit que :

la lecture constitue avant tout un loisir pour 82 % des jeunes. Elle représente une contrainte surtout pour les plus jeunes (21 % des 15 ans), les élèves de lycées d'enseignement technique (20 %) et ceux des lycées professionnels (21 %);

62 % des jeunes achètent leur livre, 27 % l'empruntent au CDI et 27 % à la bibliothèque ;

11 % ne possèdent aucun livre personnellement (surtout parmi les jeunes des lycées professionnels) ;

75 % déclarent lire moins de cinq romans par an. Cette proportion est plus importante encore lorsqu'il s'agit de jeunes en lycées techniques et professionnels ;

22 % ne lisent aucun roman en dehors de ceux inscrits dans le programme scolaire ;

²⁰ réalisée en septembre 2002 auprès d'un échantillon de 411 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 à 18 ans.

52 % déclarent que le fait qu'un livre soit proposé dans le cadre scolaire leur donne plutôt envie de le lire. L'école conserve un certain pouvoir d'incitation. Ils sont 37 % à suivre le conseil des professeurs dans leurs choix de lecture. 57 % suivent le conseil d'amis dans le choix des livres. Les médias ne semblent pas être un vecteur d'information très important auprès des jeunes.

Si le programme scolaire permet une bonne connaissance des auteurs classiques, il n'encourage ni à la lecture des auteurs contemporains, ni à celle des romans étrangers ;

Les jeunes préfèrent les styles peu enseignés à l'école: la science fiction (44 %) et les livres policiers (42 %) arrivent en tête. Les romans arrivent en 3^{ème} position (38 %) suivis de près par la bande dessinée (36 %). Les romans arrivent en tête auprès des 15-18 ans en lycée d'enseignement général. Le théâtre, la poésie et les essais ne suscitent, en revanche, que peu d'enthousiasme auprès des jeunes.

➤ La place du livre dans les médias régionaux

Média ou association	Emission ou rubrique livres
<i>Les DNA</i> (presse quotidienne régionale)	Une page hebdomadaire consacrée aux livres et présentation de livres dans <i>Reflet</i> , magazine culturel hebdomadaire.
<i>L'Alsace</i> (presse quotidienne régionale)	Une page hebdomadaire consacrée aux livres.
<i>France 3 Alsace</i> (télévision régionale)	Une chronique hebdomadaire dans l'émission du 12-14 heures " <i>Livres de la semaine</i> ".
<i>Alsatic TV</i> (chaîne câblée régionale)	Emission hebdomadaire de 15 minutes <i>Au fil des pages et Histoire</i> avec présentation de livres.
<i>France bleu Alsace</i> (radio)	Deux chroniques quotidiennes de deux minutes pour la présentation de livres, guides, vidéo, DVD, etc. Invitation occasionnelle d'auteurs dans l'émission du 12-13 heures.
<i>Bulletin de l'association des éditeurs en Alsace</i>	Magazine semestriel sur l'actualité du livre en Alsace.

➤ Panorama des bibliothèques-médiathèques en Alsace

En matière d'équipement d'offres de lecture, l'Alsace est plutôt dans la bonne moyenne française. Elle compte ainsi 192 bibliothèques²¹ municipales auxquelles s'ajoutent les deux bibliothèques départementales de prêt pour les communes de moins de 10 000 habitants, gérées par les Départements, les quatre bibliothèques d'université et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

L'effet positif des bibliothèques-médiathèques

Un Alsacien sur cinq est inscrit dans une bibliothèque ou une médiathèque municipale²², soit un peu plus que la moyenne nationale. L'existence d'une médiathèque avec prêts de produits électroniques audiovisuels semble avoir un impact fort sur la fréquentation. Le nombre d'inscrits passe alors de 18 à 35 %²³. Ce taux de fréquentation très élevé est aussi le fruit du travail de conseil et de pédagogie réalisé par les bibliothécaires professionnels.

²¹ Source : la DRAC-Alsace. Une bibliothèque, selon la définition du ministère de la culture, est une structure régie directement par la municipalité fonctionnant avec une personne qualifiée rémunérée.

Si l'on prend en compte les autres bibliothèques privées ou associatives, ce chiffre s'élève à près de 300.

²² Source : la DRAC.

²³ Source : bibliothèque départementale du Bas-Rhin.

Une nouvelle dynamique en faveur de la lecture publique

On assiste actuellement à un grand mouvement de développement de la lecture publique initié par les deux Conseils généraux qui participent notamment au financement de nouvelles médiathèques. Le plan de développement de lecture publique du Département du Bas-Rhin, qui a pour objectif de proposer à tous les habitants du département un accès aux services documentaires les plus élaborés à l'intérieur de leur bassin de vie, prévoit la construction de cinq médiathèques disposant d'équipements très performants.

Le Département du Haut-Rhin prévoit le développement d'un réseau départemental autour de la médiathèque centrale et la construction d'une médiathèque de bassin de vie tous les deux ans et une réorientation de la desserte en bibliobus vers des publics particuliers.

Dans le cadre de l'intercommunalité, la Communauté urbaine de Strasbourg prévoit de son côté des projets d'envergure. Elle a décidé de mettre en place des réseaux relais de bibliothèques communautaires, avec, principalement, la construction d'une grande bibliothèque de Strasbourg (bibliothèque Austerlitz) et de trois médiathèques au nord, au sud et à l'ouest de la métropole alsacienne, avec le maintien du réseau des bibliothèques de quartier.

Les bibliothèques universitaires

Chacune des quatre universités alsaciennes possède une bibliothèque dotée d'un fonds spécifique à leurs disciplines, qu'elle gère en toute autonomie.

Le cas particulier de la BNUS

Compte tenu de la richesse exceptionnelle de ses collections et de ses fonds patrimoniaux, la BNUS est ainsi une institution tout à fait singulière dans le paysage alsacien et français.

Grâce à ses fonds religieux et germaniques, la BNUS est la seule bibliothèque, hors région parisienne, à offrir à un chercheur la possibilité de préparer un doctorat sans être contraint de se déplacer.

Un grand chantier de rénovation de la BNUS a été décidé et des moyens financiers ont été dégagés pour assurer la sécurité des collections et des locaux.

Un nouveau projet d'établissement a été également validé, mais sans enveloppe financière pour l'instant. Ce projet prévoit de donner à la BNUS une vocation régionale forte et d'en faire une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales, une grande bibliothèque patrimoniale accessible à tous ainsi qu'une bibliothèque européenne.

Annexe 4

Les politiques publiques en faveur du livre et de la lecture

La politique de l'Etat

Dans chaque région, par le biais de la DRAC, l'Etat apporte son soutien à différents niveaux de la chaîne du livre.

✓ *L'aide aux bibliothèques (municipales et départementales):*

Créée à partir de 1981 dans le cadre des lois sur la décentralisation, cette aide consiste à subventionner la construction de bibliothèques-médiathèques dans les villes de plus de 10 000 habitants, avec un critère d'aide de 0,07m2 par habitant.

Depuis 2003, une aide est accordée aux plus petites communes sur la base d'un programme qualitatif appelé "médiathèques" ou "ruches".

✓ *L'aide aux éditeurs*

L'Etat aide les éditeurs pour le lancement d'une nouvelle collection, sous forme de subvention. Le Centre National du Livre les soutient pour un manuscrit spécifique, sous forme de prêt sur dix ans. Seuls les éditeurs constitués en société anonyme ou SARL sont concernés, ce qui exclut les éditeurs du monde associatif.

✓ *L'aide aux libraires*

L'aide de la DRAC et/ou du Centre National du Livre (CNL) à la librairie est une priorité absolue de l'Etat en matière de promotion du livre et de la lecture. Elle concerne le développement économique des librairies - informatisation ou réinformatisation, gestion des stocks, agrandissement du magasin. Le FISAC (fonds d'intervention et de soutien à l'artisanat et au commerce) aide de son côté les créations de librairies dans le cadre des aides à la création d'entreprise (prêts à 0 % ou subventions).

✓ *L'aide aux auteurs*

Par le biais de bourses de résidence (cofinancement avec la Région), l'Etat encourage des auteurs sous forme de bourses de création. La DRAC contribue également aux financements de rencontres d'écrivains dans les bibliothèques, les centres socio-culturels et de lecture de livres par des comédiens. Elle participe en outre aux frais des salons du livre (Paris, Colmar, St Louis).

La politique de la Région ALSACE

La Région n'a pas mis en place de politique régionale spécifique en faveur du livre et de la lecture. Elle intervient cependant dans trois directions :

- ✓ **la conservation** : elle aide la BNUS en participant au financement de la numérisation des collections anciennes, l'acquisition d'ouvrages, et la mise en place d'une banque de données. Elle participe également, entre autres, à la restauration d'incunables de la bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg.
- ✓ **la diffusion** : elle accorde une aide financière à des opérations événementielles comme les salons du livre de Colmar, de St Louis, de Paris, la biennale Mitteleuropa de Schiltigheim, le festival d'Illzach, etc.
- ✓ **la création** : dans le cadre du FRAL²⁴, Fonds régional d'aide à l'édition d'alsatiques, la Région soutient l'édition et la publication d'ouvrages anciens ou contemporains ayant pour

²⁴ Créé en 1985, le FRAL a pour objet d'encourager les études, les enquêtes et la production littéraire spécifiques à la culture alsacienne. A ce titre, il prend principalement en compte le financement d'ouvrages ayant pour cadre l'Alsace et pour thème son patrimoine historique et contemporain ainsi que celui de thèses universitaires inédites et approfondies méritant d'être publiées. Les demandes sont présentées soit directement par les auteurs, soit par l'intermédiaire d'éditeurs, d'associations ou de communes. Le comité technique du FRAL, qui sélectionne les ouvrages, est composé de quatre élus régionaux, du président de la commission culture du CRA et d'experts.

cadre l'Alsace et pour thème son patrimoine historique et contemporain. Entre 50 et 120 ouvrages sont ainsi achetés chaque année par la Région et diffusés dans les CDI des lycées.

Dans le cadre des mesures de soutien à la création contemporaine, inscrites dans le Contrat de Plan, la Région participe également au financement de résidences d'artistes et d'écrivains²⁵. Elle soutient en outre l'écriture dramatique de pièces théâtrales en dialecte, ainsi que l'écriture de scénarii destinés à des œuvres audiovisuelles.

La politique des Départements

Les Départements soutiennent le secteur du livre essentiellement par le biais des bibliothèques départementales de prêts destinées aux villes de moins de 10 000 habitants. Ils cofinancent la construction de médiathèques.

Pour apporter une offre documentaire adaptée aux différents publics, les Départements cherchent à mettre en commun les fonds des bibliothèques, en s'appuyant notamment sur l'intercommunalité. La disparité des établissements, des outils de gestion, la peur de certaines communes de perdre leurs prérogatives sont autant d'obstacles à franchir.

Les Départements financent également l'achat d'ouvrages aux éditeurs. Ces ouvrages sont diffusés en CDI de collège et dans les bibliothèques. En 2002, le Conseil général du Bas-Rhin a aidé ainsi une vingtaine d'éditeurs dont des sociétés littéraires.

Le Département du Haut-Rhin a mis en place un nouveau dispositif de soutien aux alsatiques et attribue cinq prix destinés à récompenser des auteurs d'alsatiques (1250 € à chaque auteur). Il apporte en outre son soutien aux salons du livre de Colmar et de Saint-Louis et, comme le Département du Bas-Rhin, aux publications des sociétés culturelles.

La politique des trois grandes villes

Strasbourg

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté urbaine de Strasbourg a la compétence de la lecture publique. Elle a décidé des projets de construction d'envergure pour couvrir l'ensemble du territoire avec notamment la future grande bibliothèque de Strasbourg et quatre autres médiathèques de taille moyenne. Ce réseau de bibliothèques s'appuiera sur environ vingt cinq bibliothèques de proximité.

Mulhouse

La ville de Mulhouse a été labellisée *Ville lecture* en 2000 par le ministère de la culture.

Les objectifs de lecture publique s'inscrivent dans le projet de cohésion sociale de la Ville avec une priorité forte à l'axe éducation (plan lecture qui contractualise les actions lecture dans l'enseignement primaire) et une ouverture à des publics socialement très variés.

Le taux de dépense par habitant pour la lecture publique est un des plus élevés de France.

Un grand projet de création d'un centre de ressources littérature jeunesse est prévu pour 2006.

Colmar

Outre le budget accordé à sa bibliothèque municipale, la Ville a mis en place une infrastructure et une logistique importante pour soutenir le Salon du livre de Colmar, devenu l'un des événements majeurs de la région dans le domaine du livre, manifestation qui draine 25 000 visiteurs en deux jours et génère un grand nombre d'actions en amont et en aval de l'événement, en partenariat notamment avec les milieux scolaires et les associations culturelles.

²⁵ Les résidences consistent en l'accueil en Alsace, sur une durée de trois semaines d'artistes ou d'écrivains avec pour objectif la réalisation d'une création en Alsace.

Les événements régionaux autour du livre

Salons, animations de librairie ou de bibliothèques, rencontres auteurs/lecteurs, interventions d'auteurs dans les écoles, lecture de livres par des comédiens sont autant de moments forts autour du livre et de la lecture pour attirer le public vers l'écrit. L'intérêt est surtout d'ordre promotionnel plus que commercial.

Les principaux événements régionaux autour du livre sont les suivants :

- Le salon du livre de Colmar
- Le salon du livre de St Louis
- Le salon de l'alsatique de Marlenheim
- Le salon du livre de Paris
- La bourse Goncourt de la nouvelle à Strasbourg
- Les Conversations à Strasbourg
- Le printemps des philosophes à Ribeauvillé
- Le printemps des poètes
- Le printemps de l'écriture
- Les trophées de l'écriture
- Le Festival Ramdam du livre jeunesse à Wittenheim
- Bédéciné, foire d'Illzach autour de la bande dessinée
- Tout Mulhouse lit
- Lire en fête
- Les poétiques de Strasbourg
- Illivo à Kingersheim
- Les Biennales Mitteleuropa de Schiltigheim

Sources documentaires :

- Site du Ministère de la culture.
- Sites des CRL de France.
- *Sociologie de la lecture* de Chantal Horellou-Lafarge et Monique Segré, Editions La découverte, Paris, 2003.
- *Livre Blanc* justice et édition : plaidoyer pour une justice adaptée, Syndicat national de l'édition, Paris 2003.
- *L'économie du livre en Basse Normandie*, avis du CESR de Basse-Normandie mai 2003.
- *Histoire culturelle de l'Alsace* de Bernard Vogler, Editions La Nuée Bleue, Strasbourg, 1993.
- *Commerce électronique et produits culturels*, la documentation française, 2000.
- *Le livre, mutations d'une industrie culturelle* de François Rouet, la documentation française, 2000.